

Discours de M. H. Dunant
Paris, 25 Mai 1864.




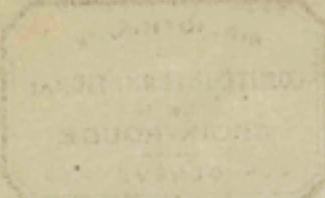
Messieurs

Encouragé par plusieurs d'entre Vous, j'ai pris la liberté de convoquer aujourd'hui cette réunion, comme Secrétaire de la conférence internationale, qui a eu lieu au mois d'Octobre dernier à Genève, pour examiner par quels moyens la charité civile et volontaire peut adoucir d'une manière vraiment efficace les horreurs de la guerre.

Cette conférence qui comptait les délégués officiels de 14 Gouvernements Européens, notamment de la France, a émis à l'unanimité des vœux et des résolutions sur les meilleurs moyens de venir désormais en aide aux blessés des champs de batailles.

Voici ~~les~~ résolutions et ces vœux :

Depuis la réunion d'Octobre douze pays peuvent être considérés comme s'étant déjà entièrement conformés aux prescriptions de la conférence pour la formation des Comités de Secours. Ces douze Etats sont, les suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Oldenbourg, Pays Bas, Prusse, Saxe royale.



Suède, Suisse et Wurtemberg.
En outre, il se constitue actuellement des comités
dans le grand Duché de Bade, en Bavière, en
Hanovre, dans la Saxe Grand Ducale, en
Portugal et en Russie.

En ce qui concerne les vœux de la
conférence douze gouvernements ont daigné
faire connaître au Comité International
leur manière de voir, et de ce nombre
il y en a dix qui sont prêts à y adhérer
sans réserve; ce sont: la France,
le Hanovre, Oldenbourg, les Pays Bas,
le Portugal, la Prusse, la Saxe royale,
la Suède, la Suisse, et le Wurtemberg.
La Russie se borne à faire des réserves
en ce qui concerne la neutralisation des
volontaires et le Danemark en ce qui
concerne celle des habitants du pays qui
viennent secourir les blessés.

De plus le grand Duché de Bade,
l'Espagne et Mecklenbourg Schwerin ne
tarderont pas, paraît-il à donner également
leur adhésion officielle.

En face de ces faits, et voyant les idées de la conférence, étudiées, acceptées, et réalisées, dans plusieurs pays de l'Europe, - il m'a semblé, (surtout après l'intérêt bienveillant que l'on a exprimé, à Paris, à l'égard de nos vues,) que la France ne pouvait pas et ne devait pas rester en arrière.

Puisque des comités se forment presque partout, il est bien naturel, dans une oeuvre internationale, d'user d'une juste réciprocité et de créer également quelque chose en France.

Voilà, Messieurs, l'une des principales raisons qui m'ont engagé à solliciter votre précieux concours en faveur d'une entreprise qui intéresse certainement la France, - et je vous remercie d'avoir daigné répondre à cet appel.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire ?

La question la plus importante est sans contredit celle d'une neutralisation pour les ambulances et les hospitaliers, en faveur du personnel sanitaire officiel ou volontaire.

et des blessés eux-mêmes.

Mais cette question concerne les Gouvernements et doit recevoir prochainement une réalisation complète.

Le Conseil Fédéral Suisse, d'accord avec le Comité International, convoque actuellement à Genève, pour la fin de cet été, une autre conférence, à laquelle seront appelés toutes les Puissances civilisées, afin qu'un concordat soit signé par des délégués diplomatiques, qui ratifieront officiellement les vœux émis par la Conférence Internationale.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, à Paris, a promis d'appuyer chaleureusement auprès des Puissances, l'invitation de la Confédération Helvétique; et, nous avons tout lieu d'espérer que la réunion prochaine aboutira à l'adoption universelle de cette importante pensée d'humanité, de façon à la voir se réaliser complètement.

L'idée qui suit immédiatement après, est celle de la création de comités permanents, formés pendant la paix, et composés des hommes les plus prévoyants et les plus honorables de chaque pays, — de Sociétés, qui puissent servir d'intermédiaires entre l'armée qui se bat et qui souffre, et la population civile qui désire apporter quelques soulagements et quelques adoucissements aux douleurs de ses soldats.



Il semble nécessaire, en effet, pour pouvoir utiliser et diriger d'une manière sage et prompt l'enthousiasme charitable, qui se manifeste spontanément au moment d'une guerre, qu'il existe, dans chaque Etat, un comité national et permanent.

En temps de guerre les travaux de ces comités sont assez clairement désignés pour que je ne m'arrête pas sur ce sujet. Quant à leurs travaux, en temps de paix, ils varient forcément à l'infini, suivant le pays, suivant les moeurs et les coutumes, et suivant l'état bon ou mauvais des ambulances et l'organisation des corps sanitaires et des Intendances.

Ainsi, en Prusse, par exemple, même avant la guerre actuelle, et immédiatement après la Conférence ^{d'octobre} ~~de Genève~~, le comité central de Berlin fonde sur les principes adoptés à Genève, et présidé par le Prince de Prusse, s'était mis en rapports avec les Services officiels; il avait réussi à faire apporter de grandes améliorations dans plusieurs branches de ces services; et par conséquent ce comité s'est trouvé être d'une utilité vraiment pratique.

Mais, ce n'est certainement pas
là le travail qu'un Comité Français
aurait à faire.

L'organisation de l'Intendance française
est reconnue pour être la meilleure qui existe.
— Il y a d'autres branches d'activité, pour un
Comité français, qui se révéleront successivement,
— Je ne puis, aujourd'hui, toucher qu'à quelques
points de détail, qui semblent, pourtant
avoir leur importance. — Voici quelques
exemples : Le soldat français est
sans contredit, le militaire le plus humain
qui existe ; mais, ne pourrait-on pas confirmer
et augmenter encore les sentiments généreux
et charitables soit de l'armée, soit du peuple
par des publications spéciales, peu coûteuses ;
comme cela s'est fait dans le Wurtemberg,
où, pas un paysan, peut être, ignore, à
l'heure qu'il est, ce que c'est que l'oeuvre
internationale des blessés militaires. —

Sans s'immiscer en rien dans les services
officiels, une association peut encourager et
recompenser des inventions de particuliers
ou des perfectionnements, ayant trait

aux moyens de transport des blessés, aux
fourgons chirurgicaux, aux ambulances volantes
ployantes et portatives; - faire étudier la
meilleure organisation possible d'hôpitaux
de deuxième et troisième ligne, comme
par exemple, les hôpitaux volontaires, qui,
dans la guerre actuelle, partant d'Altona
et de Hambourg, ^{forment une ligne} traversent la Russie, la
Silésie, et s'étendent jusqu'à l'extrémité
de l'Empire d'Autriche.

Elle peut faire examiner, par des
hommes compétents, les avantages d'établissements
mobiles, vastes, ventilés et chauffés, et situés
au milieu des champs, de baraquements
légers et portatifs, mais confortables, qui,
protégés par le drapeau international
éviteraient l'encombrement dans les villes
et partant les épidémies si funestes aux
populations. - (En 1818, lors des inondations
du Rhône, un entrepreneur de constructions
légères, proposa d'élever, en dix jours, des
constructions suffisantes pour abriter
30,000 personnes, qui n'avaient plus d'asile.
- Les éléments de semblables constructions
pourraient être tels, qu'ils seraient susceptibles
d'être chargés sur des chariots comme les prolonges
d'artillerie, montés et démontés chaque fois que cela serait nécessaire.

Une Société permanente sous l'attention sera spécialement dirigée sur les sujets dont nous nous occupons, arrivera à connaître, parfaitement tous les moindres perfectionnements utiles, existant dans les autres armées. - Par exemple dans la guerre d'Orient, un certain nombre de soldats russes étaient pourvus des bandes nécessaires à un premier pansement, qu'ils savaient exécuter eux-mêmes avec dextérité.

Avec un Comité régulièrement organisé d'avance, la mauvaise distribution des dons volontaires et des abus innombrables, pourront être évités.

Pour obtenir une coopération efficace des populations, il faut les intéresser d'avance à l'oeuvre; elles doivent être dirigées, conduites et éclairées; leur zèle est souvent intempestif ou leur dévouement a grand besoin d'excitation et d'encouragement, et surtout de pitié envers l'ennemi blessé. Rappelons-nous à ce sujet, que l'oeuvre qui nous occupe dans l'intérêt de la France, doit être en même temps internationale, car les Comités déjà créés dans les divers pays de l'Europe, ont été fondés dans cet esprit là. Il faut donc une équitable réciprocité.




9

Avec le temps, notre oeuvre trouvera des applications de tous genres et des développements aussi précieux qu'inattendus.

Je place dans cette catégorie, la question des hospitaliers volontaires, dont je ne voulais pas d'abord, vous entretenir, Messieurs, mais j'ai la conviction que l'on en trouvera en France; quand le besoin s'en fera sentir ils se manifesteront spontanément, mais alors ils rencontreront dans un Comité déjà expérimenté de sages directions et un appui indispensable.

On a trouvé, et par centaines, des hommes dévoués et des Dames charitables aux Etats Unis, en Autriche, en Prusse en Danemark, qui se sont transportés dans les ambulances, dans les hôpitaux, et jusque sur les champs de bataille, avec la pleine autorisation et approbation des autorités militaires. Et, personne ne fera l'injure à la France de supposer qu'elle renferme moins de patriotisme, d'humanité, ou



de charité chrétienne que le Danemark,
la Russie, l'Autriche ou les États-Unis.

Je conclus, Messieurs, en Vous
demandant, avec instances, de bien vouloir
donner votre adhésion ou votre patronage
à l'œuvre, en France.

Je suis heureux de pouvoir Vous faire
connaître la sympathie entière du
Gouvernement Français.

Permettez-moi de Vous lire la lettre
que Monsieur le Colonel Farcy a bien
voulu m'adresser sur l'ordre de Sa
Majesté l'Empereur des Français, en
date du 21 Décembre 1863.

(Lettre Empereur)

Il n'appartient pas au Comité
International d'indiquer à la France
de quelle manière le Comité Français
devra s'organiser. - J'ai désiré apporter

l'attention d'hommes distingués et respectables à tous égards, sur un sujet qui nous paraît, d'une haute importance, et qui a été considéré de la même manière, dans la plus grande partie de l'Europe.

Le Comité de Genève, qui avait pris l'initiative, a été désigné, lors de la dernière Conférence, comme Comité international. — La Suisse, ~~accusée~~ par sa position providentielle, comme pays neutre, ~~se trouve~~ regarde comme son devoir de chercher à être utile aux Puissances, en cette occasion — elle ne fait que payer un tribut de reconnaissance.

Je vous demande donc la permission Messieurs, de vous prier de vous organiser, — tout au moins en Commission provisoire, — afin que le Comité International puisse

correspondre avec cette Commission française,
comme il le fait avec les autres Comités
déjà créés, afin que le Comité International
puisse vous tenir au courant ^{soit} de ce qui
se passera à la prochaine Conférence
~~et aussi de demandes~~ ^{soit} ~~comme~~ des idées
intéressantes qui pourraient se produire
ailleurs ^{et des expériences faites par nos délégués en Danemark et au Schleswig} comme aussi ~~de demandes~~

recevoir vos bons conseils et vos précieux avis.